



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis no 05/2025

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL
DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT**

LE BUDGET 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2026 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, les diverses charges imposées par le canton et par les associations de communes. Vous trouverez ci-dessous les dicastères nécessitant des explications.

CHARGES

<u>Autorités :</u>	Il a été tenu en compte que 2026 est une année d'élections communales. De ce fait, un montant de CHF 3'500.00 (101.300) a été budgété.
<u>Administration :</u>	En 2026, les travaux préparatoires pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 vont occasionner des coûts supplémentaires pour le personnel administratif en heures supplémentaires CHF 1'500.00 (11.3010) et pour les honoraires du consultant CHF 3'500.00 (11.318)
<u>Transports publics :</u>	Il y a une nette augmentation à la participation de la commune aux déficits passant de CHF 15'667.25 en 2024 à CHF 19'100.00 budgétés en 2026. (18.351)
<u>Terrains & forêts :</u>	Il n'y a rien de spécial à signaler pour ces dicastères.

<u>Bâtiments :</u>	<u>Hôtel de Ville</u> Les charges que le restaurateur payait (chauffage, électricité, etc) seront en 2026 à la charge de la commune CHF 4'000.00 (353.312) <u>Grande salle</u> De menus travaux d'entretien et le remplacement de certains luminaires sont prévus pour CHF 3'000.00. (354.314) <u>Four</u> La poutre extérieure a besoin d'être changée afin de maintenir la structure du bâtiment CHF 4'000.00 (356.314) <u>Ancien congélateur</u> Installation de moustiquaires CHF 1'000.00 (358.314)
<u>Routes :</u>	Divers travaux d'entretien sont prévus pour CHF 10'000.00 (43.314)
<u>Ordures ménagères :</u>	Augmentation générale des coûts.
<u>Réseaux d'égouts & d'épuration :</u>	L'arrivée d'eau à la STEP doit être modifiée, de ce fait un montant de CHF 4'000.00 a été budgété.
<u>Ecoles :</u>	Augmentation des coûts scolaires qui passent de CHF 216'350.00 en 2024 à CHF 239'000.00 budgétés en 2026. (51.352)
<u>Police :</u>	La participation aux coûts de la police CHF 48'000.00 budgétés pour 2026. (60.351)
<u>Défense contre l'incendie & ORPC :</u>	Les coûts relatifs à la défense incendie augmentent suite à l'introduction des jeunes sapeurs.
<u>Service social :</u>	Les coûts de la petite enfance augmentent à environ CHF 52'000.00 (71.352) en 2026 mais ces chiffres sont difficiles à estimer car cela dépend de la fréquentation des structures.
<u>Prévoyance sociale :</u>	La participation à la facture sociale CHF 317'000.00 en 2026. (72.351)
<u>Services des eaux :</u>	Rien à signaler pour ce dicastère.

REVENUS

<u>Impôts :</u>	Les entrées relatives aux impôts sont plus ou moins stables.
<u>Service financier :</u>	Les rentrées de la commune suite à la péréquation seront d'environ CHF 350'000.00. (22.452)
<u>Bâtiments :</u>	En 2026, il n'y aura plus de rentrées pour l'Hôtel de Ville.
<u>Ordures ménagères :</u>	L'Etat demande que ce dicastère soit autofinancé. La commune se voit dans l'obligation d'augmenter le montant de la taxe à CHF 50.00 par personne. (45.435)
<u>Réseaux d'égouts & d'épuration :</u>	Des taxes uniques d'épurations ont été budgétées CHF 49'000.00 (46.4341)

Malgré le fait que la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, nous devons présenter un budget déficitaire. Les augmentations des charges les plus importantes sont indépendantes de notre volonté et nous avons restreint au maximum les charges directement liées à notre commune. De ce fait, tout investissement conséquent en 2026 fera l'objet d'un préavis séparé.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2026, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2026, est arrêté comme suit :

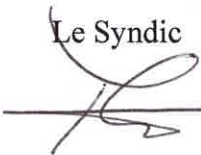
Total des Dépenses : **CHF 1'355'250.00**

Total des Recettes : **CHF 1'342'150.00**

Soit une perte de **CHF 13'100.00**

Validé lors de la séance de Municipalité du 4 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
François Marmier		Martine Leuba